

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_007**OBJET : Autorisation d'ouverture de la salle d'escalade**

Nous, Maire de la commune d'AUREC SUR LOIRE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article R 123-46,
Vu le rapport final de contrôle technique n°1 en date du 30/06/2025, produit par le bureau Alpes
Contrôles concernant la création d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade de type X et de 5^{ème}
catégorie, route de Nurol à Aurec-sur-Loire,

ARRÊTONS :**Article 1 :**

Est autorisée l'ouverture au public de la salle désignée ci-après :

Nom : Salle d'escalade

Adresse : Route de Nurol, 43 110 Aurec-sur-Loire

Type d'exploitation : X

Catégorie : L'établissement concerné entre dans la 5^{ème} catégorie des établissements recevant du public.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Article 4 :

Le secrétaire général de la mairie, le chef de brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Yssingeaux, et une deuxième ampliation notifiée à l'exploitant.

Fait à AUREC-SUR-LOIRE, le 09/01/2026



Le Maire,

C. VIAL

12/01/2026